

Bulletin d'information de la Chambre de commerce, d'industrie et des services



Congrès mondial des chambres

À un mois de ce congrès, tout ce qu'il faut en savoir!

ENCART

Mobilité

Les Suisses réclament de meilleurs transports ferroviaires, même s'ils les empruntent moins.

Relations franco-suisses

La Table ronde du Grand Genève a fourni des conseils pratiques pour s'implanter des deux côtés de la frontière.



- ÉVALUATION DE VOTRE ENTREPRISE ACCOMPAGNEMENT
- ASPECTS LÉGAUX ET ADMINISTRATIFS CONFIDENTIALITÉ
- CONSULTATION SANS ENGAGEMENT
- N°1 en Suisse
- 20 agences
- 2000 produits 1000 transactions / an

Tél. 022 700 22 22 pme@remicom.com



■Votations du 18 juin 2023

Une salve d'objets qui concernent la fiscalité et les entreprises

Le 18 juin prochain, le peuple sera amené à se prononcer sur de nombreux objets dont certains sont particulièrement dangereux pour l'économie et les entrepreneurs. Décryptage.



l'imposition minimale OCDE pour les entreprises multinationales

Imposition minimale de l'OCDE: gardons l'argent en Suisse

Près de 140 pays se sont mis d'accord, dans le cadre de l'OCDE, pour introduire une imposition minimale de 15% pour les grandes

entreprises multinationales dans tous les pays où elles sont présentes (siège ou filiale). Si un pays ne respecte pas cette imposition minimale, d'autres

États pourront prélever la différence. L'imposition minimale ne s'applique qu'aux entreprises internationales qui affichent un chiffre d'affaires global d'au moins 750 millions d'euros. Sont concernées environ 200 grandes entreprises et 2000 filiales de groupes étrangers en Suisse, et près de 500 grandes entreprises ou filiales à Genève. Pour les PME et les entreprises actives uniquement au niveau national, la taxation ne changera pas. À Genève, l'impôt sur le bénéfice de ces entreprises restera à 14 %, taux adopté lors de la mise en œuvre de la RFFA en 2019. Lorsque la charge fiscale est inférieure à 15 % dans un pays donné, un impôt

dit complémentaire doit être prélevé auprès des entreprises concernées. En Suisse, l'introduction de cet impôt complémentaire implique une modification de la Constitution, raison pour laquelle le peuple devra se prononcer le 18 juin prochain.

La réforme étant mondiale, les multinationales ou leurs filiales actives en Suisse devront de toute façon s'acquitter de l'impôt complémentaire: si elles ne le font pas en Suisse, d'autres pays de l'OCDE pourront prélever la différence. Une acceptation de cette réforme permettra donc à la Suisse de garder les recettes supplémentaires qui en

résulteront, plutôt que de les voir partir à l'étranger.

Selon une estimation très large de la Confédération, l'impôt complémentaire rapportera entre 1 et 2,5 milliards de francs supplémentaires par année. Ces recettes seront réparties entre la Confédération (25 %) et les cantons (75 %). L'entrée en vigueur de cette réforme est prévue pour 2024 au sein de l'Union européenne. La Suisse doit donc être prête à cette période pour la mettre en œuvre également sur son territoire, faute de quoi les recettes supplémentaires profiteront à d'autres pays.

____ suite page 2





CCIGinfo

VINCENT **SUBILIA**Directeur général



ÉDITORIA

Genève capitale mondiale des chambres

Le compte à rebours est lancé. Dans un mois, Genève se métamorphosera en « capitale 2023 des chambres de commerce ». La CCIG est très fière de co-organiser un événement d'une telle ampleur. Il s'agit de la plus importante manifestation de la Chambre en 158 ans d'histoire.

Ce Congrès sans précédent s'articule autour de l'esprit de Genève, à savoir le multilatéralisme, dont elle est le berceau et le bastion. Au-delà de la puissance de ce symbole, nous avons opté pour une déclinaison concrète et bien ancrée dans la vie des dirigeants d'organisations internationales, des décideurs politiques et des entrepreneurs.

Ce Congrès, qui a lieu tous les deux ans sur un continent différent, rassemblera plus de 1500 décideurs issus de 150 pays. Cette diversité multiculturelle et multisectorielle fera la richesse des échanges entre les acteurs économiques, dont vous faites partie intégrante. Avec notre co-organisateur, la Chambre de commerce internationale et sa Fédération mondiale, nous avons articulé sur 3 jours le programme autour du multilatéralisme, de l'innovation et de la durabilité.

Depuis sa création, notre institution vit par et pour ses Membres. La diversité de nos entreprises – que nous sommes fiers de compter dans notre communauté – reflète celle du tissu économique genevois.

La 13^e édition met un accent particulier sur les PME et notamment celles pour qui l'activité d'exportation est prioritaire, avec un dispositif complet incluant des échanges dits « B2B », des visites d'institutions et autres séminaires, de façon à leur permettre de gagner des parts de marché.

À ce jour, 800 participants de plus de 80 pays ont annoncé leur participation; un levier unique pour le rayonnement de Genève, « la plus petite des grandes villes ». Découvrez-en plus sur le Congrès dans l'encart spécial inclus dans ce numéro et rejoignez-nous!

suite de la page 1

La LEFI: une imposition équilibrée des propriétaires qui occupent leur logement

Le peuple suisse est également appelé à se prononcer sur la loi portant sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI). Celle-ci permet de déterminer la valeur fiscale des villas et des appartements entrant dans le calcul de l'impôt sur la fortune des propriétaires.

Après une majoration de cette valeur fiscale de 7 % intervenue en 2019, la LEFI prévoit une majoration supplémentaire de 12 % pour rétablir une égalité de traitement entre les propriétaires de longue date (aux valeurs fiscales relativement basses) et les nouveaux propriétaires. Par la suite, dans une optique de pérennisation du système, une hausse annuelle et continue de la valeur fiscale est prévue. Elle est liée à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation mais limitée à 1%. Par ailleurs, en plus de ce mécanisme d'évaluation et afin de se conformer au droit fédéral, la réforme prévoit une révision du taux de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI).

L'IBGI fiscalise la plus-value réalisée au moment de la vente d'un bien immobilier. Un taux dégressif est appliqué en fonction de la durée de possession. Afin de se conformer au droit fédéral, il est obligatoire d'adapter, au bout de 25 ans, le taux qui est actuellement fixé à 0 %. La LEFI propose de porter ce taux à 2 %, ce qui est raisonnable.

Afin de compenser l'impact fiscal de ce système, cette réforme propose une baisse de l'impôt immobilier complémentaire (IIC) qui frappe une seconde fois la fortune du contribuable genevois. Le taux actuel de cet impôt est de 1‰ pour les personnes physiques appliqué à la valeur fiscale brute du logement, c'est-à-dire sans déduction des dettes.

Les valeurs fiscales étant augmentées de 12 %, l'impact pour les propriétaires sera important. Afin d'atténuer cette augmentation, la LEFI modifie le taux de l'IIC pour les logements affectés à la résidence principale de leurs propriétaires à 0,2 ‰. Enfin, cette réforme prévoit également une baisse de l'impôt sur la fortune dont le taux maximum est à Genève le plus élevé de Suisse. Afin de limiter l'impact de la hausse des valeurs fiscales des logements occupés par leurs propriétaires, la baisse de l'IIC est utile mais insuffisante, c'est pourquoi la LEFI propose de diminuer de 15 % le taux de l'impôt sur la fortune.

De même, rappelons que l'entreprise, notamment la PME, entre dans la fortune de l'entrepreneur. Avec cet impôt élevé à Genève, nombre d'entre eux sont pénalisés et envisagent de quitter le canton. Cette réforme nécessaire à la prospérité économique, et donc à l'emploi dans le canton, permettra de leur envoyer un signe positif vers une fiscalité plus équilibrée.

Les quatre mesures cumulées de la LEFI conduisent à une économie d'impôts globale de 100 millions de francs au profit des contribuables. Les prestations publiques ne sont pas péjorées puisque le canton réalise des excédents comptables très importants. Il en résulte une imposition équilibrée des propriétaires qui permet de recommander une acceptation de la LEFI le 18 juin prochain.

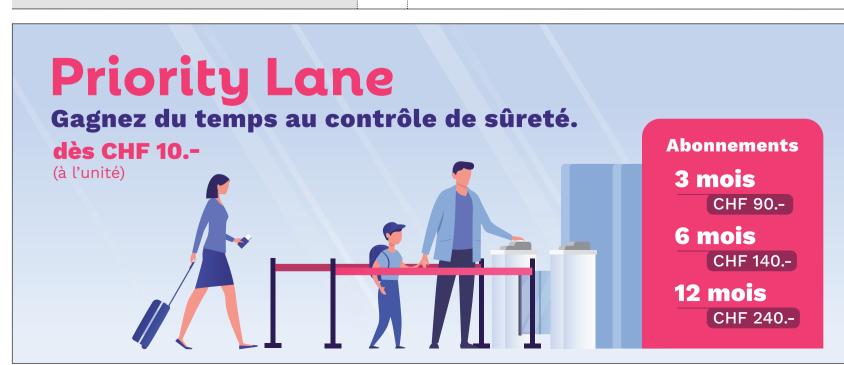
Initiative 185: non à une nouvelle proposition de hausse des impôts

Le peuple sera amené à se prononcer sur une baisse d'impôts sur la fortune dans le cadre de la LEFI, mais également sur une augmentation de ce même impôt dans le cadre de l'initiative 185.

En Europe, la Suisse fait figure d'exception en matière d'impôt sur la fortune. La plupart des pays membres de l'Union européenne soit n'en prélèvent pas, soit en prélèvent un qui n'est pas comparable à celui que nous connaissons en Suisse. Au niveau fédéral, cet impôt a été supprimé en 1959. Il incombe donc aux seuls cantons et communes de le prélever chaque année auprès des personnes physiques.

Genève se positionne en tête des cantons les plus gourmands en impôts. Il est celui de Suisse où, s'agissant des impôts directs des personnes physiques, les collectivités publiques disposent des recettes fiscales par habitant les plus élevées. Genève fait donc malheureusement honneur à sa réputation en ponctionnant quelque 34% de son potentiel de ressources. En d'autres termes, les recettes fiscales genevoises se montent à plus d'un tiers des revenus, fortunes et autres bénéfices imposables. À l'autre extrémité de l'échelle, le fisc zougois se contente de 11,2%.

Malgré ce constat, l'initiative 185 introduit une augmentation de 50% de cet impôt sur les fortunes de plus de 3 millions de francs durant 10 ans. Par ailleurs, elle modifie d'une manière pérenne le calcul du





Mai 2023

LES IMPÔTS SONT NÉCESSAIRES. MAIS ILS NE DOIVENT PAS AFFAIBLIR NOS PME GENEVOISES.

NE BRISONS PAS L'ÉQUILIBRE FISCAL GENEVOIS

GE-equilibre-fiscal.ch

bouclier fiscal, ce qui aura pour effet qu'un certain nombre de contribuables, dont une partie sont des entrepreneurs et dont l'imposition est aujourd'hui plafonnée à 71,5% de leurs revenus, ne pourront plus profiter de cette protection contre le caractère confiscatoire de l'impôt.

L'initiative 185 pénalise donc les entrepreneurs créateurs d'emplois et affaiblit les PME. À Genève, comme dans le reste du pays, les PME génèrent l'essentiel des emplois et paient des impôts élevés. Or, les propriétaires de PME – qu'il s'agisse de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée, soit l'immense majorité des entreprises –, en plus d'être taxés sur le bénéfice et sur le revenu, s'acquittent d'un impôt sur les parts qu'ils détiennent dans leur entreprise, c'est-à-dire sur leur outil

de travail. Avec le système actuel, plus l'entreprise se développe, crée de l'emploi et de la valeur pour son canton, plus l'entrepreneur est pénalisé. Si elle était acceptée, l'initiative aggraverait cette situation déjà plus mauvaise à Genève que dans les autres cantons, en portant un coup de poignard aux PME et aux entrepreneurs.

De plus, cette initiative ferait de Genève un enfer fiscal car elle produirait un double effet: augmenter l'impôt sur la fortune et diviser pratiquement par deux le nombre de contribuables qui bénéficieraient du bouclier fiscal. Si les dix contribuables les plus impactés devaient partir, il faudrait plus de 15 000 contribuables moyens pour les remplacer.

Genève n'a pourtant pas de problèmes de revenus. Depuis 2012, les recettes fiscales cumulées du canton et des communes ne cessent de croître et atteignent désormais quelque dix milliards de francs, avec un excédent de 1,3 milliard de francs, selon les comptes 2022.

Cette initiative étant dangereuse pour l'économie, pour les PME ainsi que pour de nombreux entrepreneurs, il convient de la rejeter avec vigueur le 18 juin prochain.

Initiative 181: les 35 heures françaises, mais en pire

L'initiative 181 demande que l'on crée tous les ans et sans limite dans le temps un certain nombre de postes, publics ou dans des entreprises sans but lucratif, destinés à certaines politiques publiques, c'està-dire dans les métiers de l'écologie, de la santé ou du social. Ces emplois dépendraient du taux de chômage et leur nombre varierait d'année en année. L'initiative promeut par ailleurs la semaine de 32 heures sans diminution de salaire au sein de la fonction publique comme dans l'économie privée, à l'horizon 2030.

Dans les faits, l'initiative multiplie le nombre de postes publics créés chaque année, alors même que

l'évolution de la fonction publique est largement supérieure à celle de la population. Elle alourdit les finances et accroît l'endettement de l'État. Elle limite la marge de manœuvre de ce dernier en affectant des sommes importantes à ces postes, au détriment d'autres politiques publiques. En outre, l'initiative ne prend pas en compte la différence entre les exigences des postes créés et les qualifications effectives d'une population à laquelle elle dit vouloir les dédier (les emplois jugés précaires) et ne contient aucune disposition sur la formation, pourtant indispensable pour compléter certains profils qui ne trouvent pas de place sur le marché de l'emploi. En

d'autres termes, elle affaiblit la cohésion sociale en créant des emplois qui ne pourront être occupés par la population visée.

L'initiative est donc totalement dogmatique et fait fi de la réalité économique et sociale de Genève. Elle voudrait concrétiser le rêve d'une économie planifiée, dans laquelle tout serait décidé à l'avance: des emplois qui s'adapteraient aux besoins des salariés jusqu'à la consommation des citoyens qui serait plus vertueuse.

En conclusion, cette initiative rate sa cible et crée une concurrence

déloyale entre l'économie publique et l'économie privée sans pour autant tenir compte des besoins réels de l'économie dans son ensemble. Elle creuse un gouffre financier qu'aucun pays au monde ne pourrait combler. Pour ces raisons, il convient de refuser cette initiative le 18 juin.

IIG.CH

in 🖸 🖸 f

Prises de position de la CCIG

Objets fédéraux

Objet n°1: Arrêté fédéral sur une imposition particulière

des grands groupes d'entreprises: OUI

Objet n°2: Loi sur les objectifs en matière de protection du climat: OUI

Objet n°3: Loi fédérale COVID-19: OUI

Objets cantonaux

Objet n°1: IN 181 initiative 1000 emplois: NON

Objet n°2: IN 184 « Pour un congé parental maintenant! »: OUI

Objet n°3 : IN185 « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » : **NON**

Objet n°4: Loi constitutionnelle protection dans

l'espace numérique : OUI

Objet n°5: Loi constitutionnelle Droit à l'alimentation:

La CCIG ne prend pas position

Objet n°6: Loi estimations fiscales de certains immeubles (LEFI): OUI

Ville de Genève

Délibération donnant un préavis favorable au PLQ « Acacias 1 » : OUI



BACHELOR AND MASTER PROGRAMS IN:

International Relations and Diplomacy

International Management

Digital Media

Business Analytics

Computer Science

158^e Assemblée générale CCIG

Un troisième mandat pour Gilles Rufenacht

À l'occasion de l'Assemblée générale de la CCIG qui s'est tenue le 4 avril 2023 à Palexpo, les Membres de la CCIG ont élu Gilles Rufenacht à la présidence de l'association. Laurence de la Serna reprend le poste de vice-présidente. C'est ainsi la troisième fois que Gilles Rufenacht présidera aux destinées de la CCIG. Cette alternance est conforme à la procédure annoncée par le Comité lors de l'Assemblée générale en 2019.



De gauche à droite: Gilles Rufenacht (président); Laurence de la Serna (vice-présidente); Vincent Subilia (directeur général); Olivier Dunant (trésorier).

Concernant le Comité et le Conseil économique de la Chambre, les statuts prévoient des mandats d'une

durée de trois ans. Les personnes élues en 2020 se sont présentées pour un deuxième mandat, ainsi

que l'article 22 des Statuts de la Chambre leur en donne la possibilité, et ont été reconduites dans leurs fonctions.

Isabelle Harsch a été réélue au Comité. Trois nouveaux candidats accèdent au Conseil économique: Yves Cretegny, directeur général de M3 Immobilier; Jean-Vital Domezon, directeur général de l'Hôtel d'Angleterre, et David Cochet, directeur général de Swiss Risk & Care.

La composition complète du Comité ainsi que du Conseil économique est disponible sur

www.ccig.ch/Portrait/Organisation









Quelques reflets de l'Assemblée générale 2023 et du Dîner annuel qui a suivi



Industrie-Genève

La décoration d'intérieur s'industrialise!



Tommy Poiré et Etienne Kursaj, co-fondateurs de Studio TEC, discutent d'un élément de décoration destiné à un futur projet

Le magazine « Le Monde de Demain » propose en mai sur Léman Bleu sa 43^e émission, qui traite de l'architecture d'intérieur et du design. Cette émission comprend une interview en plateau d'Emmanuel Barreto, co-fondateur de Tempo Deco, ainsi qu'un reportage à Studio TEC et à apropå.

Industrie-Genève est une association née de la volonté de l'Union industrielle genevoise (UIG), de la CCIG, de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et de l'Office de promotion des industries et technologies (OPI) de promouvoir et

valoriser l'industrie à Genève. En réponse à une image encore teintée de préjugés, cette association cherche depuis plusieurs années à faire découvrir au grand public la diversité des métiers de l'industrie. Depuis 2019, elle le fait au travers d'émissions mensuelles, multidiffusées sur la chaîne Léman Bleu TV « Le Monde de Demain ». Une facon de voir le fonctionnement des entreprises, les enjeux, les filières de formation, les innovations et les pôles d'excellence au niveau local.

#LE MONDE DE DEMAIN

Pour voir la 43^e émission du « Monde de demain », qui portait sur «L'architecture d'intérieur durable et circulaire», cliquez: https://tinyurl.com/LMDD-No43





Mai 2023

■Mobilité

Les Suisses réclament de meilleurs transports ferroviaires, même s'ils les empruntent moins

En 2021, la population résidente suisse a consacré environ 43 % de ses déplacements aux loisirs, qui restent ainsi de loin le principal motif. La distance journalière moyenne par personne s'est élevée à près de 7 kilomètres de moins que lors de l'enquête menée en 2015. Cela à l'heure où des investissements supplémentaires dans les infrastructures ferroviaires sont plébiscités.



La Confédération a rendu publics le 6 avril 2023 les résultats du nouveau microrecensement mobilité et transports, l'enquête suisse la plus importante consacrée au comportement de la population en matière de mobilité, réalisée tous les cinq ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Basés sur 2021, les indicateurs publiés dans le cadre de cette enquête permettent de mesurer les grandes tendances qui caractérisent l'évolution de la mobilité en Suisse.

La distance journalière moyenne parcourue par personne s'est élevée à 30 kilomètres, soit 6,8 de moins que lors de l'enquête de 2015. Cette évolution s'explique en grande partie par la pandémie de COVID-19 et par la pratique grandissante du télétravail. En ce qui concerne les motifs de déplacement, les loisirs arrivent toujours en tête avec 43 % des kilomètres parcourus. Les trajets pour se rendre au travail occupent la deuxième place avec 28 % en 2021 et sont suivis par ceux effectués pour faire des achats avec 15 %.

La voiture toujours en tête

En ce qui concerne la répartition modale, soit les kilomètres parcourus par mode de transport, la voiture reste en tête avec 69 % ou 20,8 km par personne et par jour, un chiffre en légère augmentation par rapport à 2015 (65 %). Après une période de croissance ayant débuté en 2000, le chemin de fer a pour la première fois connu une diminution relativement forte, sa part dans les kilomètres parcourus étant passée d'un peu plus de 20 % en 2015 à 16 % en 2021. Le COVID-19 reste le facteur explicatif central. Bien que la part modale du train ait diminué, il ressort de l'enquête que la population considère plus important d'optimiser les transports publics et de réduire l'impact environnemental du trafic que d'apporter des améliorations aux aménagements cyclables, routiers ou encore piétons.

Continuer à améliorer le réseau ferroviaire semble en effet nécessaire étant donné les projections démographiques et les objectifs environnementaux que s'est fixé la Suisse. C'est d'autant plus vrai pour la Métropole lémanique rassemblant les cantons de Genève et de Vaud, qui devrait compter 340 000 habitants supplémentaires d'ici 2050, ce qui induirait une augmentation de 50 à 55 % du trafic de personnes entre Genève et Lausanne.

L'offre en transports publics entre ces deux villes nécessitera indubitablement des infrastructures ferroviaires supplémentaires, notamment plusieurs tronçons à 4 voies. Une nouvelle ligne à double voie intégrale, telle que souhaitée par les deux cantons, permettrait d'offrir notamment, en plus des capacités supplémentaires pour les trafics voyageurs et marchandises, une sécurité supplémentaire (redondance des voies). Cela permettrait aussi une réalisation des travaux sans entraver la marche de la ligne actuelle, vitale pour la vie économique régionale. C'est pourquoi la CCIG appelle de ses vœux la planification, dès aujourd'hui, d'une nouvelle ligne à double voie, indépendante de l'infrastructure actuelle entre Lausanne et Genève.





CCIGinfo

Relations transfrontalières

Une frontière pas si anodine que cela!

S'implanter des deux côtés de la frontière franco-suisse ne s'improvise pas. La première Table Ronde du Grand Genève du cycle 2023 a rappelé les démarches à connaître. Le développement sur d'autres marchés attire, mais – en raison de pratiques différenciées – l'entrepreneur concerné doit bien s'y préparer.

Lors de cette table ronde, la parole a d'abord été donnée à deux experts qui ont rappelé les bonnes pratiques en matière d'implantation de part et d'autre de la frontière, puis à deux entrepreneurs de la région qui ont livré leur expérience. Les participants ont ainsi pu bénéficier des conseils éclairés de David Guffroy, président d'Eurex-Suisse, structure qui accompagne les entreprises helvétiques désireuses de conquérir le marché français. Une double localisation nécessite de gérer de front des paramètres selon un cadre réglementaire fort différent (voir encadré). «Le contexte évolue en Suisse, avec la possible uniformisation fédérale de 15 % des bénéfices des entreprises après la votation du 18 juin, a relevé David Guffroy. Par ailleurs, le taux de TVA passera à 8,1% en 2024, contre 7,7 % actuellement ».

Eric Chapard, responsable Marché Corporate à la Banque du Léman, a apporté à son tour ses connaissances sur le plan financier. Son établissement gère depuis 2014 les flux monétaires de nombreux frontaliers



De gauche à droite : La première Table Ronde du Grand Genève s'est déroulée à l'auditoire d'Annemasse Agglo en présence d'une soixantaine de participants.

genevois. Si l'intérêt des clients français et suisses diffère, le déséquilibre des transactions n'est pas aussi grand qu'on ne l'imagine. « En tant qu'entrepreneur désireux de commercer de l'autre côté de la frontière, le fait d'avoir un business plan solide et de bien préparer son dossier est fondamental », a-t-il souligné.

Active dans les horodateurs novateurs, IEM a son siège à Plan-les-Ouates, mais dispose de filiales à l'étranger – dont une à Saint-Pierre en Faucigny pour ses services de vente et d'après-vente. Son directeur Philippe Menoud s'est dit ravi de ce choix: « Nous avions besoin de rendre visite à des clients, d'avoir un contact direct sur sol européen pour le marché extérieur ». Au vu du délai maximal de 90 jours sur le personnel détaché, il peut valoir la peine de disposer d'un personnel fixe. D'autant plus que les droits de douane pour du passage de matériel peuvent être élevés. S'agissant des devises, Philippe Menoud conseille aussi d'établir ses opérations en surveillant les taux de change.

À l'inverse, Forge & Design se développe depuis 2004 à la Roche-sur-Foron avec désormais onze employés. Elle dispose d'une antenne à Chêne-Bourg qui lui permet de mieux cibler sa forte clientèle suisse. En quelques années, celle-ci représente la moitié de sa composition, contre 20 % en France et 30 % ailleurs dans le monde. « Pour éviter des complications liées notamment aux assurances en cas de contestation, il était plus simple d'avoir une représentation helvétique, a expliqué son directeur Gunther Lepoutre. Mais la production est restée sur sol français, exigeant le même passage de marchandises en douane. Les attentes d'un client suisse et d'un client haut-savoyard ne sont pas les mêmes, le premier étant particulièrement exigeant lors de la préparation du projet ».

En conclusion, il est donc conseillé de préparer son implantation avec soin, en se renseignant, ou mieux encore en se faisant accompagner par des spécialistes. La réussite de ses affaires à terme en dépend.

■Commerce international

Un accord entre la CCIG et la SWISSA

Le 27 avril, un Memorandum of Understanding (MoU) a été signé entre Vincent Subilia, directeur général de la CCIG, et Samir Shqarri, président de la Chambre de commerce Suisse-Albanie (SWISSA).

Cet accord s'inscrit dans le prolongement du déplacement de Vincent Subilia en Albanie en 2021 et marque le souhait de renforcer la collaboration entre ces deux institutions pour faciliter les échanges commerciaux entre la Suisse et l'Albanie.



Pour rappel, les secteurs économiques prioritaires pour l'Albanie sont le tourisme et l'agriculture. L'État albanais a mis en place des réformes pour favoriser les investissements directs à l'étranger (IDE) et accompagner les investisseurs étrangers dans leurs démarches.

Switzerland Chieffise Global Enterprise: partenariat renforcé

La CCIG renforce son accord avec Switzerland Global Enterprise (S-GE), organisation chargée de la promotion des exportations et de la place économique suisse.

S-GE met son expertise au service des PME suisses dans leur développement international et la CCIG s'engage à diffuser plus activement des informations sur les précieux services que dispense l'organisation. Parmi les outils fournis par S-GE aux entreprises souhaitant se développer à l'international figure le « Conseil Export » : les entrepreneurs intéressés peuvent obtenir des informations personnalisées, selon le marché et les produits ou services concernés. Ils peuvent également prendre part à des journées spécialement dédiées à un marché clé ou à des ateliers de coaching sur l'export.

S-GE édite une newsletter, l'« Export Newsletter », à laquelle l'inscription est gratuite.

■ POUR EN SAVOIR PLUS: www.s-ge.com/fr/service/conseil-strategique-lexport

Δcc

Juridiques

- Le droit des sociétés est assez similaire, hormis quelques nuances (recours à un notaire en Suisse, et pas en France).
- Le système des dénominations d'entreprises est plus simple en Suisse (SA et Sàrl).

Les différences transfrontalières à connaître

• Le principe d'audit des comptes est plus simplifié en Suisse.

Fiscales

 Le système d'impôts est assez similaire, mais plus prévisionnel en Suisse (sauf s'agissant des particularités intercantonales).

Sociales

• La couverture sociale par l'Etat se montre moins solidaire en Suisse.

Comptables

• Le système comptable est assez similaire, en raison de normes internationales standard. La loi suisse exige toutefois des réserves latentes et la loi française uniquement des «résultats purs».

Financières

- La présentation financière est plus formelle en Suisse.
- L'Etat est moins interventionniste en Suisse, où les factures sont rarement cédées à la banque.
- Le recours aux crédits bancaires est plus difficile en Suisse, qui exige davantage de fonds propres notamment.
- Le marché des changes (devises) est plus stable en Suisse.
- La taille du marché est plus petite mais plus lucrative en Suisse, ce qui est plutôt l'inverse en France.

Aides publiques

• La politique de subventionnement est inexistante en Suisse, qui mise sur l'auto-financement, contrairement à la France.

Règlements divers

 Le statut de « freelance » d'un Français actif en Suisse requiert un permis de travail fédéral pour indépendants et une domiciliation française. Le seuil actuel de 25 % du temps de présence en France est encore valable à ce jour.

Brèves du Commerce international

Accord de libre-échange UE-Moldavie

La Moldavie se rapproche de l'Europe. Les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre les États de l'AELE — dont la Suisse — et la Moldavie ont abouti à la fin mars. L'accord devrait être signé le 27 juin prochain lors de la conférence ministérielle de l'AELE au Liechtenstein.

■ POUR EN SAVOIR PLUS: https://tinyurl.com/accordMoldavie

Suisse-Royaume-Uni: l'éclaircie

L'avenir des relations entre la Suisse et le Royaume-Uni s'éclaircit encore. Le 15 mars dernier, lors d'une rencontre du Conseil bilatéral pour le commerce et les investissements, les discussions ont permis d'approfondir des questions importantes pour l'avenir de leurs échanges.

■ POUR EN SAVOIR PLUS: https://tinyurl.com/Suisse-RoyaumeUni

Kenya-Tanzanie: opportunités pour les investisseurs

Mission économique de la Confédération en Tanzanie et au Kenya. La secrétaire d'État Helene Budliger Artieda s'est rendue dans ces deux États africains dans le but d'intensifier les relations économiques en mettant l'accent sur les cleantech. Le Kenya en particulier offre déjà des opportunités aux investisseurs suisses.

■ POUR EN SAVOIR PLUS: https://tinyurl.com/Kenya-Tanzanie

Ces informations ont déjà paru dans la Lettre d'information du Commerce international que la CCIG diffuse une fois par mois. Inscrivez-vous aux prochaines en envoyant vos prénom, nom et raison sociale à **comm@ccig.ch** ou sur **www.ccig.ch**, au bas de la page d'accueil.

Mai 2023

■Partenaire

CGN: ancrée dans le Léman depuis 150 ans

À l'occasion de ses 150 ans, la CGN tenait à rendre hommage aux acteurs du Léman qui ont fait et continuent de faire ce qu'elle est aujourd'hui: son environnement naturel, ses rivages, ses villes, les usagers du lac, sa faune, son tissu économique, sans oublier bien sûr ses marins. Cette célébration trouve un écho formidable dans le projet « Ici le lac ressemble à la mer », mené par Marc Aymon, en collaboration avec le Musée du Léman, organisateur et hôte de l'exposition du même nom (jusqu'au 18.02.2024).



C'est donc tout naturellement que la CGN s'est associée au projet en produisant le disque regroupant les chansons du Léman. Découvrez chaque mois l'une de ces chansons, associée à un thème, une offre spéciale, un événement ou un concours exclusif.

Le programme détaillé des festivités est à découvrir sur www.cgn.ch/150ans



La CGN a sélectionné pour cette nouvelle saison un catalogue d'offres au départ de Genève spécialement adaptées aux entreprises. Il est en effet important pour la CGN de donner aux professionnels genevois, la possibilité d'offrir à leurs clients, partenaires commerciaux ou collaborateurs un moment hors du temps. Pourquoi ne pas alors les inviter à

prendre place à bord d'une croisière? Des bateaux historiques, une offre de restauration raffinée et un cadre enchanteur sont les atouts sur lesquelles la CGN mise pour vous donner envie d'organiser votre événement ou votre dîner d'affaires sur le lac Léman. Le décor de la rade et la beauté des rives genevoises vous offrent un paysage à la fois magnifique et variable en fonction de la lumière et du soleil. L'une des plus belles vues depuis le large est celle du Jet d'eau illuminé lorsque le bateau rentre au port. Une autre façon de découvrir Genève, en quelque sorte.

Sortie d'équipe originale: des moments conviviaux dans un cadre atypique

Pour une sortie d'équipe originale, la CGN suggère ses croisières apéritives, avec fondues et repas au large, afin de partager un moment inoubliable à bord d'un bateau Belle Epoque en petit groupe ou en privatisant un salon.

- Lunch sur le lac: du 22 avril au 30 juin et du 4 septembre au 15 octobre, du lundi au vendredi de 12 h 35 à 14 h 20 et du samedi au dimanche de 12 h 35 à 15 h 30. Tous les jours du 1er juillet au 3 septembre, de 12 h 35 à 15 h 30, au départ de Genève.
- Soirées au large: tous les jours du 1er juin au 16 septembre, de 19 h 00 à 22 h 20, au départ Genève.
- Croisières apéritives: tous les jours du 1^{er} juillet au 3 septembre, de 18 h 45 à 20 h 15, au départ de Genève.
- Fondues: tous les vendredis jusqu'au 12 mai et à partir du 22 septembre, de 19 h 45 à 22 h 15, au départ de Genève.

Repas d'affaires au large: rendez-vous dans un cadre d'exception

La CGN propose des croisières gourmandes à midi et le soir de deux à trois heures au départ de Genève. L'idéal pour organiser un rendezvous business, hors du temps et loin de la rive, dans un cadre d'exception.

• Lunch sur le lac: du 22 avril au 30 juin et du 4 septembre au 15 octobre, du lundi au vendredi de 12 h 35 à 14 h 20, et du samedi au dimanche de 12 h 35 à 15 h 30. Tous les jours du 1^{er} juillet au 3 septembre, de 12 h 35 à 15 h 30, au départ de Genève.

• Soirées au large: tous les jours du 1^{er} juin au 16 septembre, de 19 h 00 à 22 h 20, au départ Genève.

Cadeaux d'entreprise: une manière originale de dire merci

Afin de faire plaisir à vos collaborateurs ou partenaires, la CGN vous propose deux cadeaux d'entreprise.

- Forfait lacustre: carte journalière 1^{ère} classe, combinée à un bon en restauration
- Cartes-cadeaux de la valeur de votre choix, valables 5 ans sur tous les services (transport, restauration à bord, boutique, événements, site web)

Nouveau restaurateur à découvrir à bord des bateaux: Fine Fourchette

La CGN a changé de prestataire de restauration à bord de ses bateaux le 1er mars 2023. Au bénéfice de plus de dix années d'expérience dans le service traiteur ainsi que dans l'organisation d'événements, Fine Fourchette a acquis une maîtrise exemplaire qu'elle souhaite faire partager à tous ses hôtes. Afin de garantir des prestations dignes d'une clientèle exigeante, elle renouvelle sans cesse son savoirfaire, et suit les tendances actuelles du milieu gastronomique et de l'événementiel. Articulée autour d'une cuisine gourmande, l'offre de Fine Fourchette à bord des bateaux de la CGN présente une carte riche en saveurs.





Etienne Jornod: «A 17 ans, j'ai eu le

déclic et je me suis révolté»

J'ai beaucoup d'histoires à vous raconter

Un podcast du «Temps»

Contenu audio savoureux et intéressant. Aucun thème ne lui résiste. Ici le témoignage est roi, la voix est sa reine.



Agenda

Table ronde du Grand Genève

Jeudi 1er juin 2023 de 7 h 45 à 9 h 45 - CCIG

Développer un projet de collaboration transfrontalière: qui est concerné et comment procéder?

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

Formations

Avec Cursus Formation

Lundi 5 juin 2023 de 9h à 17h - CCIG

Managez vos équipes

Jeudi 6 juillet 2023 de 9h à 17h - CCIG

Tout l'enjeu est de bien communiquer

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



Cursus Formation

Réseautage

Jeudi 8 juin 2023 de 7 h 30 à 9 h 30 - CCIG

7h30 de la Chambre

Mardi 27 juin 2023 de 17 h 30 à 19 h 30 - CCIG

17h30 de la Chambre

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



Marche de l'espoir des entreprises 2023

Courez avec vos collègues pour aider les enfants!



Pour la troisième année consécutive, la CCIG participe à cet événement sportif et solidaire organisé par Terre des Hommes Suisse : la Marche de l'espoir des entreprises. Cette 32e édition se déroulera du 1er au 30 septembre 2023. Le principe? Les collaborateurs sont invités à parcourir des kilomètres et sont parrainés par leur entreprise ou institution.

Ce défi permet d'encourager la solidarité tout en renforçant la cohésion d'équipe et de promouvoir la santé des collaborateurs. Les entreprises inscrites disposent d'une plateforme web permettant aux participants de suivre l'avancée du challenge.

100 % de l'argent récolté est destiné aux projets de Terre des Hommes Suisse qui visent à permettre à des enfants de poursuivre leur éducation et à les protéger de l'exploitation et des mariages forcés.

La CCIG encourage ses Membres à participer à cette belle action de responsabilité sociale en faveur des droits de l'enfant.

■ POUR EN SAVOIR PLUS: www.entreprises.tdhsuisse.ch

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG. Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:

Elsa Floret

Rédaction:

Mohamed Atiek, Noëlle Aubert, Fabienne Delachaux, Elsa Floret, Pierre Giamarchi, Nicolas Grangier et Erik Simonin

Publicité:

HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny *Informations:* publications@ccig.ch



Maison de l'économie

Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève Tél. + 41 (0)22 819 91 11 Fax + 41 (0)22 819 91 00 www.ccig.ch







GENEVA2@

SWITZERLAND, 21-23 JUNE



13wcc.iccwbo.org/registration



OR **ARGENT**

< BCGE







Russell Bedford













.II.MEDIAONE





NESPRESSO



BRONZE







JACKY, 66 ANS réside à AVANCHETS,

babysitter à CHAMPEL,

fait son marché à















Pour son travail comme ses loisirs, il prend le **bateau** pour CHF 1.37/jour* Pour sa retraite active comme ses loisirs,

il prend le **tram** pour **CHF 1.10/jour***



unireso.com







*ABONNEMENTS ANNUELS JEUNE & SENIOR À CHF 400.- / ADULTE À CHF 500.-